

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2024

<b>DELIBERATION N°CP2024-02/3/9 DOSSIER N°6145</b>	<b>CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS</b>
--	---

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN  
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD  
Armelle MARTIN à Philippe BAYOL  
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER  
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction de l'Administration Générale*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA  
FOURNITURE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU la délibération N°CP2023-07/3/13 de la Commission Permanente du 07 juillet 2023 approuvant la constitution de groupement de commandes pour la fourniture de services de télécommunications ;  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2024-02/3/9 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- D'adhérer au groupement de commandes formé entre le Département de la Creuse et les structures mentionnées dans la liste jointe en annexe n°2, dans les conditions suivantes :

Le groupement de commandes porte sur la passation des marchés publics relatifs à la « fourniture de services de télécommunications ». Il a pour objet l'organisation de l'ensemble des opérations de mise en concurrence et de sélection d'un attributaire pour chaque lot jusqu'à la notification des marchés, y compris la signature des marchés, ainsi que la signature des éventuels avenants.

Le Département est le coordonnateur du groupement de commande et aura la qualité de pouvoir adjudicateur. C'est lui qui sera chargé des opérations de mise en concurrence et de la gestion des procédures de passation des marchés dans le respect des règles du droit de la commande publique. A l'issue de la sélection de l'attributaire, le Département, Coordonnateur du groupement, signera et notifiera, au nom et pour le compte de chacun des membres du groupement.

- D'autoriser la Présidente du Conseil Départemental ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes, selon le projet joint en annexe n°3, définissant les modalités de fonctionnement de celui-ci.
- D'autoriser la Présidente du Conseil Départemental ou son représentant à signer tous les documents utiles à l'aboutissement de ce projet.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**